

Grèce : « Effacer la dette pour éviter la colère populaire »



Joël Giraud, député des Hautes-Alpes.

Joël Giraud est intervenu le 24 juin à l'Assemblée nationale, sur le cas préoccupant de la Grèce obligée de rembourser 1,6 milliards d'euros au FMI avant le 30 juin 2015.

Le député des Hautes-Alpes a

dénoncé le paradoxe qui consiste à prêter à un État à la condition que celui-ci accompagne le remboursement de ce prêt « de réformes et mesures budgétaires drastiques dans un pays déjà asphyxié » :

« À notre époque post-moderne, le paradoxe ne choque plus ! Les créanciers prêtent à l'État grec pour que celui-ci les rembourse à la condition qu'il réalise des mesures d'économie subsidiaires. Ce cercle économique vicieux est devenu le principe même de l'endettement de nos États !

Dès la Mésopotamie antique, les rois babyloniens effaçaient l'ardoise lorsque la machine économique se grippait. Les empereurs sumériens avaient trouvé une solution simple : ils coupaient la tête aux prêteurs et il y avait un principe de jubilé : tous les 49 ans, les dettes étaient annulées. Bien plus tard, la loi biblique du jubilé dispose que les dettes seront automatiquement annulées, tous les sept ans !

Selon David Graeber, auteur de "Dette, 5 000 ans d'histoire", l'effacement de la dette par les créanciers dans l'Antiquité leur permettait d'éviter la colère populaire et que les paysans ne brûlent les tablettes, papyrus, grands livres et autres registres de dettes. Plus récemment le plan Marshall, en effaçant une partie de l'accumulation de la dette allemande, a permis à l'Europe de renaître après la Seconde Guerre mondiale, sans que personne ne s'en offusque.

Les prêts bilatéraux de la Grèce avec les pays de la zone euro, les plus problématiques dans l'optique d'un "jubilé moderne", ne représentent que 16 % de l'ensemble de la dette qui menace la stabilité financière de l'Europe et du monde. Ce n'est pas marginal, mais c'est mineur. »